



Conflit avec une agence au sujet d'une gestion d'un appartement

Par **yvonne dejardin**, le **30/09/2009** à **15:33**

Bonjour,
voilà j'ai confié la gestion de mon appartement à une agence en leur demandant la garantie des loyers impayés comme d'autres biens mais cela n'a pas été fait, d'autre part en consultant la rédaction du bail je me suis aperçu que la date d'effet était éronnée 01/08/2008 au lieu de 01/08/2007 le locataire est parti sans laisser d'adresse et nous doit plus de 10 mensualités ai je un recours contre l'agence ? MERCI de me tenir informée;
yvonne déjardin